

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 762

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: Jeannet, A. / Cuenod, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266796>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sexuelle (Mme Droin), l'activité manuelle et l'orientation professionnelle.

* * *

Mme J. Mathil a été élue membre de la commission de surveillance de la Caisse cantonale genevoise d'assurance scolaire en cas de maladie.

* * *

A la commission de la fondation Carnegie, le Conseil fédéral a nommé, à la place de Mme Martin-Lefort qui se retirait, Mme Dupuis, de Neuchâtel.

* * *

Mme Dr Sauvin, à Nyon, a été nommée membre de la commission scolaire de Nyon à la place de Mme Lina Pérusset, démissionnaire.

Problèmes de la vie affective des enfants en internat¹

Assistante depuis un an au Pavillon médico-pédagogique « Le Bercail » à Lausanne, Mlle de Rham connaît à fond son sujet ; elle le vit jour après jour, le sent. C'est donc de ses expériences personnelles dans ce pavillon d'observation fondé il y a dix ans par l'Hospice de l'enfance de Lausanne qu'elle va nous entretenir.

Un très court résumé de cet exposé instructif et émouvant tâchera d'en fixer les points essentiels, mais sans pouvoir citer aucun des cas décrits.

Pour des enfants angoissés par un sentiment de culpabilité, l'accueil qu'on leur fait dans l'institution est de la plus haute importance : on s'aperçoit plus tard que cette impression demeure en eux très vive.

L'attitude des jeunes internés varie d'un sujet à l'autre : indifférence passive, agressivité, flatterie, mais chez tous il y a au fond un sentiment commun : l'angoisse. Parfois renvoyés d'institut en institut parce qu'intolérables, ils se rappelleront toute leur vie l'arrivée dans celui où on a le mieux su les comprendre.

Tous les quinze jours, on voit les familles ; si l'il s'agit d'orphelins, on leur cherche une marraine.

Selon les cas, l'isolement peut-être salutaire, mais avec le lien constitué par les éducatrices.

Il est bon que la maison d'éducation qui, évidemment, a besoin de certaines règles, ne soit pas trop sévère sans toutefois admettre une licence totale.

Certains enfants se créent une famille imaginaire dans laquelle ils vivent ; ils ne sont pas présents dans la vie réelle que physiquement.

On remarque chez d'autres une attitude autopunitive qui, parfois, rend l'action difficile. Qu'on leur annonce une joie, ils la refusent.

Le départ d'un enfant de l'institution est souvent pour lui un sujet d'angoisse. Il faut l'y préparer, et ici les jeux dramatiques.

¹ Travail présenté par Mme Jeanne de Rham, diplômée de l'Ecole d'Etudes sociales de Genève à l'Assemblée générale de cette Ecole, le 29 novembre, et dont le manque d'espace, nous empêche de donner ici un compte-rendu.

La question juive

Grave question humaine et actuelle que celle-ci, qui préoccupait justement celle dont nous rappelons tous, ours le vivant souvenir, notre fondatrice ! Vous souvenez-vous de son initiative enthousiaste pour organiser en pleine tourmente, en 1944, ces *jours-en-juives* qu'elle jugeait nécessaires pour lutter contre la vague de préjugés et d'erreurs intéressées, de passions, qui nous menaçait ? « Nous nous devons d'écarter l'opinion, de lutter contre l'ignorance, la haine aveugles, de montrer quel est l'apport de la pensée juive à nos civilisations, à nos religions... ». Nous entendons encore la voix généreuse qui vibrait pour tout appel de liberté ou de justice.

Comme elle aurait aimé ce petit livre : *Réflexions sur la question juive* édité en 1946, chez Morihien, par Jean-Paul Sartre, et dont on a trop peu parlé... beaucoup moins que de l'existentialisme. Et pourtant... un des titres de noblesses de son auteur sera justement ce petit livre, qui est un grand livre en humanité et en humanisme. Et c'est pourquoi, en souvenir de Mademoiselle Gourd, nous aimerions vous le signaler. Il est vite lu, il est facile et clair et il résume tout le problème, il éclaire toute la tragédie, et nos consciences qui en ont souvent besoin.

Maitre psychologue, Sartre traite le double aspect de la question : d'abord le complexe de l'antisémitisme, un des plus graves, des plus lourds de conséquences de notre temps. Son portrait de l'antisémite est criant de vérité, à tel point qu'il a donné son nom à la traduction anglaise du livre. Nous avons

qui font partie des méthodes employées, sont très utiles ; il faudra faire entrevoir à celui qui s'en va la possibilité de revenir, le préparer à son nouveau milieu, et que le voyage soit comme une fête.

En conclusion, ce qui frappe le plus chez l'enfant difficile, c'est sa soif inextinguible d'affection et de sympathie.

Les enfants envoyés au Pavillon d'observation créé il y a dix ans par l'Hospice de l'enfance à Lausanne viennent en général de l'assistance publique et parfois d'œuvres privées. Ils sont nourris, blanchis, administrés par cet hospice.

M.-L. P.

XVII^e Journée des Femmes vaudoises

Jeudi 17 février 1949

(au Comptoir Suisse à 10 h. 15)
Allocution de M. le Président du Conseil d'Etat, Paul Chaudet.

Elite et démocratie, par M. Pilet-Golaz, ancien conseiller fédéral.

14 h. 15, reprise de séance.

L'agriculture suisse et l'économie nationale, par M. F. Porchet, président de l'Union suisse des paysans.

Les Organisations féminines et les Nations Unies (Suite et fin)

Cette conférence a été publiée sous forme de brochure, elle est en vente, au prix de 20 cts. l'exemplaire, à la rédaction du Mouvement Féministe, prix réduit à partir de 25 exemplaires.

M. Yates, secrétaire du Conseil Economique et Social parla de l'utilité qu'ont pour les N.U. les O.N.G. et M. Rostow brossa un vaste tableau de la situation économique de l'Europe. L'œuvre de secours entreprise en faveur de l'Enfance ne fut pas oubliée, et éveilla beaucoup d'intérêt.

Pendant la Session du Conseil Economique et Social qui se tint à Genève cet été, les facilités accordées aux organisations privées furent largement utilisées et de nombreux consultants, dont certains étaient venus des pays d'outre-mer, assistèrent avec assiduité aux séances du Conseil et des commissions qui se tenaient simultanément dans 3 salles. Un système portatif d'écouteurs permet d'entendre dans 4 langues différentes les discours ou interventions diverses des délégués. Ces langues sont l'anglais, le français, l'espagnol et le russe. Le maniement de l'appareil est très simple et permet de se déplacer dans un rayon de 40 mètres sans cesser d'écouter.

Dans les salles de commissions qui ont été aménagées à Paris dans le Palais de Chaillot, on peut aussi écouter du chinois.

Ainsi de toutes nouvelles perspectives s'ouvrent aux organisations féminines quelles qu'elles soient. Comme associations nationales elles peuvent se rattacher à une organisation internationale, et par l'intermédiaire de cette dernière contribuer à l'énorme effort qui est présentement accompli pour établir

tous vu de telles réactions, entendu de tels traits. Ils nous ont pesé, mais en avons-nous toujours compris la raison d'être, la signification et la portée ?

Cette portée, Sartre nous la dévoile pleinement en traitant l'autre aspect du problème : le complexe juif. « Si l'on veut savoir ce qu'est le juif contemporain, c'est la conscience chrétienne qu'il faut interroger » : « qu'as-tu fais des juifs ? » Je dédie tous ceux dont le cœur est généreux, de lire ces pages autrement que la gorge serrée. Car, crientes aussi de vérité, elles nous chargent de responsabilités.

Ne devons-nous pas à nos responsabilités actuelles, au fait que nous vivons et créons notre époque, chacun pour sa petite part, de lire les œuvres qui éclaireront notre temps ? Voici une.

Nous ne savons parfois encore que penser de Sartre existentialiste... Mais je sais par contre fort bien, après lecture de « Réflexions sur la question juive » que Sartre peut prendre sa place dans la lignée des grands français lucides qui, à quelque lieu qu'ils appartiennent, de Rabelais ou Montesquieu à Zola, Jaurès ou Mauriac, en passant par Pascal... savent éclairer un problème humain à la lumière de leur conscience. Simone Pierre - janvier 1949.

Denis de Rougemont, *L'Europe en jeu*. Edit. La Baconnière, Neuchâtel.

Si l'on veut se faire une idée vivante du Congrès fédéraliste de La Haye (mai 1948), il faut lire l'ouvrage « L'Europe en jeu » de M. Denis de Rougemont. Nul n'ignore que,

qui font partie des méthodes employées, sont très utiles ; il faudra faire entrevoir à celui qui s'en va la possibilité de revenir, le préparer à son nouveau milieu, et que le voyage soit comme une fête.

En conclusion, ce qui frappe le plus chez l'enfant difficile, c'est sa soif inextinguible d'affection et de sympathie.

Pour la troisième fois depuis trente ans, la présidence se trouve en Suisse. Mme Dr Eder-Schwyzer de Zurich a été élue, il y a un an, au Congrès de Philadelphie, et elle consacre la plus grande partie d'une existence très remplie, à conduire son armée pacifique de femmes de bonne volonté. Tout récemment à Paris elle fut reçue avec la Présidente d'Honneur, la Baronne Boël, et deux vice-présidentes, par le président de l'Assemblée des N. U. qui se montre si intéressé par le mémorandum qui lui fut présenté qu'il décida de le communiquer à toutes les délégations, et ceci comme message présidentiel.

De grandes possibilités sont ouvertes aux femmes de notre époque. Même à celles qui comme nous, pauvres mineures, n'ont pas reçu l'égalité des droits politiques, il est possible d'apporter notre contribution aux efforts désespérés qui sont accomplis pour établir la paix sociale aussi bien que la paix politique. Ne nous lassons donc pas, si les difficultés que nous rencontrons sont parfois très grandes, mais luttons avec confiance, certaines que partout dans les autres pays du monde, des femmes qui comme nous sont des mères, des éducatrices, des ménagères, des travailleuses, luttent pour les mêmes idéaux. Comme Mrs Wright-Sewall je dis aussi en terminant : Que Dieu bénisse nos efforts...

Dr Renée Girod.

Assemblée du Lyceum vaudois

Le Lyceum vaudois a tenu son assemblée générale annuelle le 19 janvier, sous la présidence de Mme Juliette de Crouzaz, pianiste, qui a relevé que le club a pu reprendre ses relations avec les clubs étrangers ; ces derniers travailleront derechef avec enthousiasme à la reconstruction de leur pays dans le domaine intellectuel et artistique. La lauréate suisse du concours de musique a été reçue à Londres ; les lauréates de 1949 seront invitées dans cinq villes de Hollande, où des concerts seront organisés pour elles. Pendant l'exercice écoulé, treize membres nouveaux ont été admis, et les comptes, tenus par Mme Th. Bonnard, boucleront avec un léger bénéfice.

Le club a organisé de nombreuses manifestations par l'intermédiaire de ses sections. La section des lettres, présidée par Mlle Daulte, professeur de dictée, a pu offrir une audition des poèmes de M. M. Sandoz, une lecture d'une comédie de Mlle B. Vuillemin par l'auteur, des conférences de Mmes Hayd, A.-M. Redard, des reportages exotiques sur Madagascar par Mme Stachli, veuve du missionnaire. La section de musique a organisé dix manifestations avec des artistes suisses et étrangères ; la section beaux-arts, trois expo-

de depuis longtemps cette cause lui tient à cœur, il la défend par des conférences et des discours, on en trouvera trois dans ce volume. De plus, il avait été chargé de présenter à La Haye le rapport de la Commission culturelle ; cette commission, chargée de rédiger un rapport général, un projet de résolution et le message final du congrès avait eu de nombreuses réunions préparatoires, elle était composée de six membres, dont M. Denis de Rougemont et une femme, Mme Saunier, conseiller de la République (France) et présidente de la Commission d'éducation nationale.

On sait, en effet, que les fédéralistes, bien loin de dédaigner la collaboration féminine, la sollicitent de tout leur pouvoir, on lit dans les résolutions proposées le 9 mai 1948, le paragraphe suivant :

« ... le Congrès de l'Europe : Considérant que l'avenir de l'Europe repose sur sa jeunesse.

Considérant que la formation physique, intellectuelle et morale de cette jeunesse dépend surtout des mères et des éducateurs.

Souhaite :

a) Que les femmes et les éducateurs soient appelées à participer largement à tous les travaux de toutes les assemblées et centres de culture ».

Lectrices, vous le voyez, on a besoin de vous, vous ne pouvez vous désintéresser du sort de cette Europe dont dépend le sort de tous ceux que vous aimez. Le livre de Denis de Rougemont, clair, précis, nerveux, bien plus coloré que les commentaires habituels, vous initiera aux efforts qui ont été tentés jusqu'ici, et espérons-le, suscitera en vous un intérêt soutenu et persévéran-

sions, quatre conférences avec projections de Mme Schroeder ; la section dramatique, présidée par Mme S. Jacottet, une représentation à la Maison du Peuple de l'œuvre de Mme Péclard : « La charmeuse à la palette ».

L'assemblée a élu membre du comité, à la place de Mme Wasem, démissionnaire, Mme Adrienne Jeannet, ancienne présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses. Mme Odette Steinmann remplace à la présidence de la section des beaux-arts, Mme Wasem ; Mlle Dubois, cantatrice, prendra la présidence de la section de musique que Mme Goldenhorn-Gamboni quitte après treize ans d'activité. L'assemblée a voté des remerciements chaleureux au comité et en particulier aux deux présidents des sections démissionnaires, dont le dévouement a permis d'offrir des manifestations intellectuelles et artistiques très appréciées et de développer encore son œuvre de solidarité envers les artistes et les intellectuelles.

A. T.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne et la Tour-de-Peilz.
25 janvier 1949.

Mesdames et chères Alliées,

Le 11 décembre dernier, à Zurich, les déléguées des 117 associations représentées à notre assemblée générale extraordinaire ont voté à l'unanimité, en 2^e lecture, le projet de statut qui vous avait été proposé et sanctionné ainsi la réorganisation de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Nous sommes heureuses de pouvoir vous annoncer, déjà, l'adhésion de plusieurs associations, membres du Secrétariat féminin suisse, mais qui ne faisaient jusqu'ici pas partie de l'Alliance ; d'autres sociétés nous laissent espérer aussi leur concours.

L'assemblée des déléguées, d'entente avec l'assemblée du Secrétariat, a nommé, le 11 décembre, une commission électorale composée des membres suivants :

Frau Hausnecht, Wattwil, présidente.
Frl. Dr. Clara Aellig, Berne.
Frl. Clara Nef, Herisau.
Mlle Antoinette Quinché, Lausanne.
Frl. Dr. Dora Rittmeyer, St-Gall.
Mme A. Wiblé, Genève.

Cette commission, qui s'est mise immédiatement au travail, a reçu pour mission de préparer les élections pour le nouveau comité, selon les propositions faites par les membres de l'Alliance et du Secrétariat, et d'établir, en tenant compte équitablement des divers intérêts à représenter, la liste vous trouvez ci-jointe.

Le futur Comité aura non seulement, comme jusqu'ici, la charge de conduire les destinées de l'Alliance mais il devra assumer la gestion du Secrétariat féminin suisse. Le comité actuel et sa présidente qui gardent leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée, ont donné leur démission collective afin de laisser aux déléguées toute liberté dans leur dé-

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme YVE-L'ARENZONE
Société générale
5 %/o excepté en tickets Jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Tout pour économiser

LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autocuisseurs - Grils „Meltor“
Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 271-15

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE



Le cadeau signé et qui plait
se trouve chez
Novallez
Place Neuve 4 Potier

Tous les combustibles
s'achètent chez

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 4.32.50
Téléphones: 4.32.59
(3 lignes) 4.32.58

**POUR CONSTRUIRE
VILLA**
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE :: TÉL. 2.67.32
PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS



GENÈVE

Samedi 5 et dimanche 6 février, vente de cailloux comestibles au profit de la

Maison des Jeunes

Faites bon accueil aux vendeuses !

cision. Ses membres sont disposés, pour autant que leur collaboration soit désirée, à accepter une réélection.

L'élection du comité sera l'objet principal de l'assemblée générale à laquelle nous vous convions et dont vous trouverez ci-joint, le programme. Fixée au 13 février 1949 à Berne, elle sera la première assemblée de l'Alliance renouvelée et agrandie. Sauf imprévu, et du fait que l'exercice de l'Alliance s'étendra désormais du 1er janvier au 31 décembre, il n'y aura pas d'autre assemblée générale en 1949. Vous comprendrez donc toute l'importance de l'assemblée de février à laquelle nous vous prions instamment de vous faire représenter afin que l'élection du nouveau comité soit vraiment l'expression de la volonté générale.

Nous prions les déléguées de ne pas désigner d'emblée le comité dans sa totalité de 21 membres, mais de laisser quelques sièges vacants afin que de grands groupements qui viendraient plus tard adhérer à l'Alliance aient aussi la possibilité d'être représentés au comité.

Comme vous le voyez par l'ordre du jour, deux articles des statuts devront encore être remis en discussion : 1) Plusieurs associations en effet, demandent qu'on reconside une fois encore la question du nom et proposent, tout bien pesé, qu'on maintienne l'ancienne appellation, sous laquelle l'Alliance est depuis près de 50 années connue des autorités et du public et qui — après comme avant la réorganisation — est celle qui détermine le plus exactement notre organisation et prête le moins à confusion. 2) Le comité propose que l'entrée en vigueur des nouveaux statuts soit fixée, avec effet rétroactif, au 1er janvier 1949.

Vos responsabilités ne se limiteront pas à l'élection du comité : pour que l'Alliance vive et prospère, pour que le Secrétariat fournit un travail utile à toutes les associations, il faut que le comité puisse compter plus que jamais sur votre appui, tant moral que financier ; un commun l'autre sont indispensables : l'intérêt que vous porterez au travail de l'Alliance sera pour son comité un stimulant précieux et votre appui financier lui sera non moins nécessaire pour pouvoir réaliser ce que vous attendez de lui. L'établissement du budget sera l'affaire du nouveau comité ; nous vous donnons cependant, à titre d'indication, quelques chiffres montrant les montants des recettes et des dépenses avec lesquelles nous devions compter jusqu'ici, mais qui ne pourront pas être tenues, sans autre, comme norme pour l'avenir.



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^e

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

CANTON DE VAUD

Le Portail Blanc
WHITE GATES

English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-Peilz

Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt de tram : "White Gates"

AVANCES PLACEMENTS DE FONDS



BANQUE POPULAIRE SUISSE

Extraits des comptes de l'Alliance 1947-48.

Recettes :

Cotisations des associations	4.000.—
Intérêts	3.600.—

Dépenses :

Subsides divers	2.400.—
Frais d'administration	9.400.—
	7.600.—
	11.800.—

Déficit :

4.200.—

Extraits des comptes du Secrétariat.

Recettes (régulières) :

Subventions officielles	10.400.—
Cotisations des sociétés et membres	26.000.—
Intérêts	1.600.—
Dédommagements pour travaux	1.500.—
Service de presse, travaux multigraphiés, vente de livres	5.100.—

Dépenses :

Frais d'administration	52.800.—
	44.600.—
	52.800.—

Déficit :

8.200.—

Vous vous rendrez compte, d'après ces chiffres, à quel point l'Alliance, pour être en mesure de faire face à de nouvelles et lourdes tâches, doit pouvoir compter sur les cotisations des associations même si d'autres ressources financières, comme par exemple, le produit de la vente projetée pour la « Journée du travail féminin » venaient s'y ajouter.

Pour les cotisations annuelles prévues dans les statuts de septembre, il avait été décidé à Neuchâtel qu'elles seraient fixées par le règlement. L'assemblée générale devra se prononcer sur leur montant ; elle aura en outre à discuter diverses questions de principe relatives à l'avant-projet de règlement, dont l'élaboration définitive appartiendra au nouveau comité.

Concernant la fortune de l'Alliance, nous vous rappelons ce qui a été dit à Zurich le 11 décembre à propos de la création d'un fonds réservé et nous vous soumettons la proposition suivante :

1. Pour répondre au vœu exprimé lors de la Saffa, première exposition nationale pour le travail de la femme, d'où provient une grande partie de notre fortune, nous créerons un fonds pour l'amélioration professionnelle et économique de la femme suisse, d'environ 43.000 frs. La section I du Secrétariat féminin suisse possède une fortune équivalente, provenant aussi de la Saffa et qu'elle sera à ce même fonds.

2. Correspondant au capital d'exploitation d'un montant d'environ 23.000 frs que possède le Secrétariat féminin suisse, nous mettrons une somme égale à disposition comme capital d'exploitation de l'Alliance.

3. Du solde de la fortune de l'Alliance, 40.000 frs environ seront constitués en un 2^{me} fonds, « pour des tâches nouvelles et imprévisibles », afin que l'Alliance soit à même de faire face aux nouveaux devoirs qui pourraient lui incomber.

Les quelques 5.000 frs restants seront provisoirement réservés en vue du Jubilé cinquantenaire de l'Alliance.

L'assemblée aura à se prononcer aussi sur ce projet et vous conclurez de tout ce qui précède combien il importe que vous puissiez vous faire représenter le 13 février. Nous avons choisi un dimanche afin de bénéficier des billets du dimanche et d'occasionner ainsi moins de frais aux associations.

Arrivant au terme de leur mandat, les membres du comité sortant de charge tiennent à vous exprimer leur gratitude pour les marques de confiance et d'estime que vous leur avez témoignées, ainsi que pour la partie que vous avez prise à l'activité de l'Alliance. C'est par une telle solidarité, toujours accrue, que les femmes suisses pourront accomplir les devoirs multiples que l'avenir leur réserve et travailler toujours plus efficacement au bien du Pays.

Au nom du comité, nous vous présentons, Mesdames et chères alliées, ses messages les plus cordiaux.

La secrétaire : M. Cuenod. La présidente : A. Jeannet.

P. S. Nous rappelons aux associations qui n'auraient pas les fonds nécessaires pour envoyer une déléguée à Berne le 13 février, que notre « caisse de voyages » pourrait contribuer

LOUIS KUHNE & Cie

PORCELAINES & CRISTEAUX

17, RUE DU MARCHÉ
(MOLARD)
GENÈVE

Pour tous vos MEDICAMENTS

Pharmacie Golaz
La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessemontet, Vevey, Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

CORSETS GABY
PLACE ANCIEN-PORT 6 - VEVEY
Les dernières nouveautés
Tous les genres ... Tous les prix

aux frais. Les demandes doivent être adressées à Frau Wartenweiler, Glarisegg bei Steckhorn, avant l'assemblée.

Concours de la Fondation „Pour l'Avenir“ (Genève) pour la justice sociale dans l'éducation

Ce concours est ouvert aux adolescents de nationalité suisse, (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à renoncer à la carrière de leur goût parce qu'ils doivent gagner prématièrement un salaire.

Les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial (à demander à M. R. Ehrat, secrétaire, 34 Chemin de l'Etang, Châtelaine) avant le dernier jour du mois de février.

Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours. L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Camp de printemps pour jeunes mères

Les Unions Chrétiennes de jeunes filles organisent deux camps de printemps à « Beau-Site », Corseaux sur Vevey. Le premier qui aura lieu du lundi 14 au samedi 19 mars, est réservé aux jeunes mères.

Nous en parlerons, avec plus de détails, dans le No de Femmes suisses du 19 février.

Emissions radiophoniques

à 18 h. 30

La femme et les temps actuels, à 18 h. 30...
Lundi 7 février : Interview.

Mercredi 9 février : Métiers féminins : sommelière (suite).

Samedi 12 février : Revue de la quinzaine, à 16 h. 10.

Lundi 14 février : Interview : Mme Alva Myrdal.

Mercredi 16 février : Micromagazine de la femme.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 7 février.

LA CHAUX-DE-FONDS : Local du Lyceum, loge 8a, à 20 h. 15 : *Postulat Oltramare et objection de conscience*, par Mlle E. Blaser, membre du Bureau du conseil suisse des associations pour la paix. Section suffragiste.

Vendredi 11 février.

GENÈVE : Taverne du Crocodile, rue de la Tour-Maitresse, assemblée générale d'Aide et conseils aux futures mères, sous le patronage de la Communauté d'action pour la famille. Conférence de Mme G. Favre, directrice : *Après six ans d'activité, quelques expériences personnelles*. Invitation cordiale à tous.

Vendredi 18 février.

GENÈVE : Salle Centrale, 10, rue de la Madeline, au 1er étage, 20 h. 30.

Pour ou contre la loi fédérale sur la tuberculose, conférence contradictoire. Orateurs : M. le Dr E. Schauenberg, M. J.-M. Lechner, privat-docent à l'Université, sous les auspices de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, l'Union des femmes, les Travailleurs sociaux, l'Association suisse des infirmières diplômées, l'Ecole du Bon Secours.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE